

Communiqué de presse

Zurich, le 5 décembre 2023

Assemblée plénière de la Conférence centrale des 1^{er} et 2 décembre 2023

La Conférence centrale approuve les objectifs fixés par la présidence en matière de lutte contre les abus.

Lors de son assemblée plénière à Zurich, la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale) a procédé aux élections de renouvellement pour 2024-2025. Les délégué-e-s ont abordé en détail les suites du rapport du projet pilote sur l'histoire des abus sexuels au sein de l'Eglise catholique publié en septembre 2023. Ils ont alloué deux crédits supplémentaires à cette cause et ont soutenu les demandes formulées par la présidence en fixant des objectifs pour la mise en œuvre commune des mesures, sans toutefois les lier à des conséquences financières.

Traitement des abus sexuels

Rappel : le 19 septembre dernier, la présidence de la Conférence centrale a formulé quatre mesures en lien avec les abus sexuels. Celles-ci vont au-delà des mesures décidées conjointement avec la Conférence des évêques suisses (CES) et la Conférence des Unions des ordres et des autres communautés de vie consacrée en Suisse (KOVOS). L'élément déclencheur a été, d'une part, l'information selon laquelle l'évêque de Coire était chargé par la Chaire apostolique de mener une enquête préliminaire canonique contre quatre membres de la Conférence des évêques. D'autre part, divers articles présumaient que certains évêques avaient commis des erreurs dans le traitement des cas d'abus annoncés. Du point de vue de la présidence, des mesures structurelles sont nécessaires pour améliorer la manière dont les responsables traitent les dépassements de limites et les délits. La présidence a mis en consultation ses quatre exigences ; la quasi-totalité des corporations cantonales catholiques y a participé.

En raison de l'urgence, la première mesure a déjà été mise en œuvre par la présidence : deux spécialistes du droit pénal et des enquêtes ont assisté l'évêque Joseph Maria Bonnemain dans son enquête préliminaire canonique. L'assemblée plénière a approuvé le crédit nécessaire à l'unanimité.

La deuxième mesure concerne un complément à apporter au nouveau système d'annonce prévu pour les personnes concernées par des abus : un mécanisme de contrôle doit garantir que les annonces ne soient pas « expédiées », mais qu'elles soient clarifiées avec sérieux. La troisième mesure concerne le tribunal ecclésial pénal et disciplinaire voulu par la Conférence des évêques : la Conférence centrale souhaite que ce tribunal ecclésial respecte les normes de l'Etat de droit, notamment l'indépendance des juges. La quatrième mesure exige que les employeurs ecclésiastiques laissent de côté la vie affective des collaboratrices et collaborateurs lors de l'engagement ou du licenciement, comme prévu par le droit séculier, à l'exception des prêtres et des personnes consacrées, qui ont fait le vœu de célibat. L'influence de la morale sexuelle de l'Eglise, qui représente un facteur susceptible de favoriser les abus, devrait ainsi être réduite.

L'assemblée plénière a approuvé à une grande majorité les mesures 2 à 4 et a chargé la présidence de veiller à la mise en œuvre adéquate de ces objectifs en collaboration avec les deux autres organisations catholiques nationales. Le lien envisagé par la présidence entre les mesures et les conséquences d'une réduction du financement de la Conférence des évêques si celle-ci ne répondait pas de manière constructive aux exigences n'a pas été soumis au vote, car la consultation montrait déjà que la plupart des corporations cantonales catholiques ne soutenaient pas cette manière de procéder.

L'assemblée plénière a par ailleurs approuvé un crédit supplémentaire en faveur du travail de communication de la CES, de la Conférence centrale et de la KOVOS autour de la publication du rapport du projet pilote.

Financement des tâches ecclésiales à l'échelon national

Comme chaque année, la dernière assemblée plénière de l'année s'est penchée sur le cofinancement des organisations ecclésiastiques actives dans toute la Suisse ou dans l'une des trois régions linguistiques. Pour compenser le renchérissement enregistré en 2022, les près de 40 organisations et les 20 communautés linguistiques pour les personnes migrantes bénéficieront d'une augmentation de 2,0 % dès 2024. Les organisations devront redistribuer ce montant à leurs collaboratrices et collaborateurs sous forme d'ajustements salariaux.

En juin 2024, la Bibelpastorale Arbeitsstelle sera intégrée à l'Institut de formation en théologie pastorale (TBI). Selon le souhait des évêques, le Centre Romand de Pastorale Liturgique (CRPL) bénéficie d'une contribution plus élevée. En ce qui concerne le bureau de coordination œcuménique pour l'aumônerie dans les services de santé (SeeliG) prévu, la contribution est réduite de CHF 50'000.00 étant donné que son ouverture est attendue durant le deuxième semestre 2024 au plus tôt.

Domaines de tâches	2023	2024
1 Offices spécialisés actifs à l'échelon national	806'000	778'700
2 Centres médias ecclésiaux d/f/i	2'480'000	2'529'600
3 Offres de formation régionales axées sur l'exercice d'une profession	1'692'500	1'831'750
4 Offices spécialisés, échelon des régions linguistiques	866'600	910'842
5 Pastorale de la jeunesse, échelon des régions linguistiques	1'020'000	1'014'830
6 Groupements d'adultes	230'000	234'600
7 Pastorale des migrantes et migrants, échelon national	1'578'865	1'530'000
Projet d'importance majeure (proposition)	23'000	0
Projet d'importance majeure (demandes de rallonge)	193'035	159'678
Crédit Conférence centrale	8'890'000	8'990'000

Par ailleurs, le renouvellement du contrat de prestations avec l'Institut de droit des religions à l'Université de Fribourg a été approuvé.

Elections

L'assemblée plénière a élu Roland Loos (VD) président de la Conférence centrale dès 2024. Il succède à Renata Asal-Steger (LU) qui, en raison de la durée limitée du mandat, ne pouvait pas se représenter à l'élection. Renata Asal-Steger a été particulièrement honorée et remerciée pour son engagement sans faille.

Quant aux membres de la présidence de la Conférence centrale, Melanie Hürlimann (ZG) et Thomas Franck (SG), désormais vice-président, ont été réélu-e-s. Raphael Meyer (ZH) et Marie-Louise Beyeler (BE), deuxième vice-présidente, sont les nouveaux élu-e-s au sein de la présidence.

Les membres de toutes les commissions de la Conférence centrale et les représentant-e-s de la Conférence centrale dans les commissions de cofinancement CES | Conférence centrale ont également été élu-e-s.

Synodalité

La rencontre avec les trois personnes qui ont participé au synode mondial à Rome durant quatre semaines en octobre dernier a été un moment particulier. Felix Gmür y a représenté la Conférence suisse des évêques, Helena Jeppesen-Spuhler les laïcs d'Europe et Claire Jonard a été modératrice d'un groupe francophone. Tous trois ont transmis une image éloquente de la dynamique inhabituelle qui régnait parmi les membres du synode et ont évalué l'effet du synode sur l'Eglise. Le fait que le traditionnel synode des évêques accueille pour la première fois des participant-e-s non-évêques, permettant ainsi à des prêtres, des laïcs, des hommes et des femmes de débattre ensemble à la même table, a eu un effet libérateur. Il s'agissait d'écouter et d'accepter de part et d'autre les différentes réalités et intérêts du monde entier. L'évêque Felix Gmür a constaté que les catholiques européens sont encore très axés sur les prêtres et l'eucharistie, alors que dans d'autres pays, ce sont plutôt les laïcs qui caractérisent l'Eglise.

Le synode mondial a élaboré un document final illustrant non seulement les points communs, mais aussi les différences. Selon Helena Jeppesen-Spuhler, les points de vue seraient parfois formulés de manière vague, de crainte qu'une prise de position trop claire ne rallie pas la majorité. Pour la suite du travail, elle estime qu'il faut s'interroger sur la manière dont l'Eglise pourrait devenir plus synodale et comment une décentralisation de Rome vers les Eglises locales pourrait se présenter concrètement.

Afin d'exercer les formes de travail synodales et les voies de décision, la CES et la Conférence centrale ont prévu une « phase test de travail synodal ». Le groupe de travail institué a rédigé les statuts d'une nouvelle commission nationale synodale. La CES ayant exigé des modifications importantes des statuts après consultation, la Conférence centrale a renoncé à délibérer et à prendre une décision à ce sujet. Il en est de même pour le contrat de coopération prévu entre la CES, la Conférence centrale et Action de Carême pour la mise en place d'un service Ethique et Société. Les deux affaires sont renvoyées en consultation commune.

Informations complémentaires auprès d'Urs Brosi, secrétaire général de la Conférence centrale
Tél. 044 266 12 00, e-mail : urs.brosi@rkz.ch